



Ne présente(nt) aucun symptôme évocateur d'une affection contagieuse des équidés ;

N'a (n'ont) pas été, à ma connaissance, en contact avec des équidés atteints d'infection ou de maladie contagieuse au cours des 15 derniers jours précédant la présente déclaration ;

Est (sont) apte(s) à être transporté(s) sur le trajet prévu conformément aux dispositions réglementaires CE N°1/2005 ;

Le statut vaccinal de l'animal vis-à-vis de la vaccination contre la grippe et la rhinopneumonie est conforme (protocole en annexe).

Date :

Signature :

Rappel : chaque poney participant au concours ne pourra être accepté sur le site qu'après examen vétérinaire favorable à l'arrivée, avec vérification du document d'accompagnement, lecture du transpondeur et toisage systématiques.